

Quel avenir pour le soutien à domicile ? Du soutien à domicile vers le maintien de l'autonomie : pour un écosystème visant le mieux-être des personnes

Rapport de la délibération éthique du Forum de consultation

Mandat sur les soins et services à domicile



Recherche et rédaction :

René-Pierre Turmel et **Sarah Thibodeau**

Sous la direction de :

Joanne Castonguay,
commissaire à la santé et au bien-être

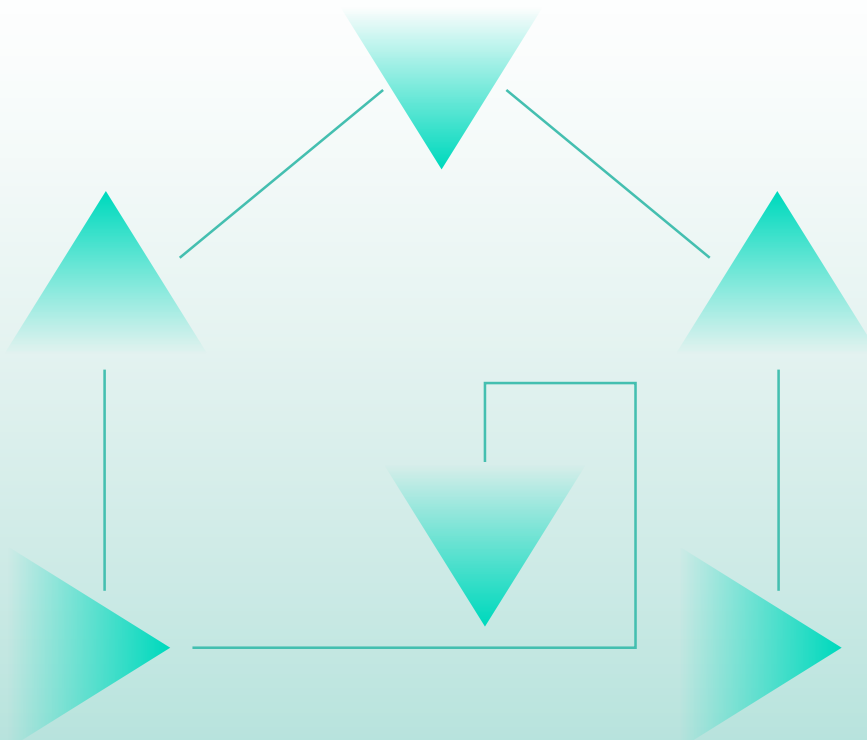
Maude Laliberté,
commissaire adjointe à l'éthique et à la participation publique

ISBN (pdf) : 978-2-550-96862-7

Nous remercions les membres du Forum
pour leur contribution à la réussite de ce projet.
Vos idées créatives ont été une source d'inspiration
pour nous tous.

TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce que le Forum de consultation?	4
Pourquoi le Forum de consultation a-t-il délibéré sur le soutien à domicile?	5
Quel avenir pour le soutien à domicile?	6
1. L'autonomie: une valeur centrale à double dimension dans l'écosystème du SAD	6
2. Le maintien de l'autonomie dans un domicile communautaire	8
3. Le maintien de l'autonomie par un écosystème de SAD visant le mieux-être	9
4. Conditions à mettre en place dans la mesure où l'offre de soins et de services passerait par l'augmentation de l'implication des entreprises privées et des organismes communautaires	11
Méthodologie: comment avons-nous analysé les délibérations du Forum de consultation?	13
Bibliographie	14



QU'EST-CE QUE LE FORUM DE CONSULTATION ?

Le Forum de consultation 2022-2025 du CSBE est un groupe composé de 24 personnes. Il comprend 15 citoyennes et citoyens de différentes régions du Québec (seules les régions de la Côte-Nord, du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James ne sont pas représentées) et 9 personnes expertes de domaines liés à la santé et au bien-être.

Le Forum de consultation a pour mandat de fournir au Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) son point de vue sur les éléments ou questions que ce dernier lui soumet lors d'une consultation.



Rangée avant, de gauche à droite : Elizabeth Parenteau, Victoria Vieira, Hazar Haidar, Geneviève Plamondon, Mélissa Beaudin, Marianne Tétreault, Magalie Véro René-Gérard, Shahrazède Hasseine, Jean-François Spain

Rangée arrière, de gauche à droite : Claude Rochette (remplacé par Hélène Laperrière), Josée Grenier, Denis Lapointe, Denis Lemoyne, Claude Auclair, Médo Touré, Gilles Parent, Matthew Menear, Daniel La Roche, Bernard Flébus, Yvette Gagnon, Lara Khoury, Julie Fréchette, Kéven-Francis Perron, Yanni Vlachos



POURQUOI LE FORUM DE CONSULTATION A-T-IL DÉLIBÉRÉ SUR LE SOUTIEN À DOMICILE ?

Le gouvernement du Québec a mandaté le CSBE (décret 223-2022) pour évaluer la performance des services de SAD ainsi que l'efficacité et l'équité des programmes actuels de financement. Le gouvernement a également demandé au CSBE d'examiner la question de l'acceptabilité sociale d'un recours accru aux organismes communautaires ou à des entreprises du secteur privé pour bonifier l'offre de services de SAD.

Le CSBE a publié différents rapports diagnostiques sur le SAD

- **Bien vieillir chez soi – Tome 1 : Comprendre l'écosystème**
- **Bien vieillir chez soi – Tome 2: Chiffrer la performance**
- **Bien vieillir chez soi – Tome 3: Poser un diagnostic**
- **Bien vieillir chez soi – Tome 4 : Une transformation s'impose**

Dans le cadre de ce mandat, les membres du Forum ont été amenés à délibérer sur plusieurs questions en matière de SAD afin de fournir leur point de vue à la commissaire.

➔ **Première séance (27 et 28 octobre 2022) :**

- Selon vous, quels résultats « de santé et de bien-être » devraient être atteints en priorité par une personne ayant des besoins en soutien à domicile?
- Selon vous, quelles sont les préoccupations prioritaires des citoyens afin que l'écosystème du SAD réponde mieux aux besoins d'une personne québécoise ayant des besoins en soutien à domicile recevant ces services?

➔ **Deuxième séance (19 et 20 janvier 2023) :**

- Lors de vos délibérations, vous avez identifié des résultats « de santé et de bien-être » devant être atteints en priorité par une personne ayant des besoins en soutien à domicile recevant des services de SAD. Selon vous, en plus du personnel des établissements publics, quels acteurs de la société civile devraient contribuer à l'amélioration de ces résultats « de santé et de bien-être »? Pourquoi?

➔ **Troisième séance (13 et 14 avril 2023) :**

- Si le réseau de la santé favorisait davantage le recours aux organismes communautaires et aux entreprises privées afin de bonifier l'offre de services visant à produire les résultats de santé et de bien-être devant être atteints en priorité par une personne ayant des besoins en soutien à domicile, quelles seraient les conditions pour que cette offre de services se déploie de façon harmonieuse dans l'écosystème du soutien à domicile?

QUEL AVENIR POUR LE SOUTIEN À DOMICILE ?

Le CSBE présente l'analyse de la délibération du Forum de consultation ayant porté sur les soins et services à domicile. Celle-ci mise sur les valeurs afin de contribuer à la réflexion éthique sur l'avenir du soutien à domicile au Québec. L'analyse s'articule autour de la vision du Forum qui souhaite le maintien de l'autonomie par un écosystème de soutien à domicile (SAD) misant sur le mieux-être des personnes.

1. L'autonomie : une valeur centrale à double dimension dans l'écosystème du SAD

Pour les membres du Forum, l'autonomie est la valeur centrale de l'écosystème de soins et services de SAD. Cette autonomie revêt une double dimension : individuelle et relationnelle. En effet, l'autonomie est d'abord un concept intrinsèque à la personne. Les membres du Forum la conçoivent comme la prérogative d'une personne à vivre sa propre vie, conformément à ses propres valeurs et aspirations. Sur le plan de la santé, ils précisent qu'il s'agit d'une autonomie décisionnelle, soit le respect, par les professionnels de la santé, des choix de la personne parmi les différentes options de soins ou de traitement offerts, voire dans toute prise de décision qui concerne sa santé de manière à faire un choix libre et éclairé¹. Dans la notion de « perte d'autonomie », l'autonomie fait plutôt référence, selon les membres, à une autonomie fonctionnelle, c'est-à-dire à la capacité de la personne de subvenir à ses besoins, d'effectuer sans aide les activités de la vie quotidienne et de s'adapter à son environnement. La valeur de l'autonomie est englobante : en respectant l'autonomie de la personne, on lui permet d'exercer son libre arbitre et on protège conséquemment sa dignité.

L'accès à une information juste et pertinente

Dans son rapport *Bien vieillir chez soi – Tome 4* (CSBE, 2024), le CSBE souligne que l'accès à l'information est actuellement difficile. On y soutient d'ailleurs une volonté de passer d'un système complexe et opaque à un système simple, intégré, compréhensible et accessible (orientation 2). On mentionne également que mettre en place un système fondé sur le maintien de l'autonomie implique un accès facile et rapide aux informations reliées aux services de SAD, quelles que soient les capacités technologiques des personnes concernées.

En respectant l'autonomie de la personne, on lui permet d'exercer son libre arbitre et on protège conséquemment sa dignité.

1. La définition de l'autonomie provient de la thèse doctorale d'une membre experte du Forum (M^{me} Hazar Haidar). La définition de la perte d'autonomie s'inspire quant à elle du *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française. Ces définitions sont celles retenues par les membres du Forum lors de leur délibération.

Les membres précisent cependant que, pour qu'une personne puisse exercer sa pleine autonomie, elle devrait compter sur un écosystème qui la soutienne. Il y a donc cette interrelation entre la personne et son milieu de vie. Par exemple, ils mentionnent qu'une condition préalable à l'autonomie est d'avoir accès à une information juste et pertinente. Les membres y voient une obligation corollaire pour l'écosystème de déployer des moyens de communication afin de faire connaître les services de SAD à la personne et à ses personnes proches aidantes, le cas échéant.

En matière de soutien à domicile, les membres du Forum considèrent que l'autonomie revêt également une dimension relationnelle, qui nécessite la mobilisation d'un réseau

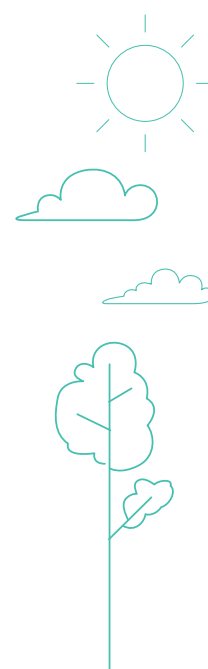
complexe d'acteurs pour aider la personne à exercer et maintenir son autonomie. Cette multitude d'acteurs dépasse l'unique système de soins et services de santé; cela inclut les municipalités et leurs services d'incendie et de police, les organismes communautaires, les entreprises d'économie sociale et privées, les établissements scolaires et d'enseignement, les lieux de culte, etc. Pour les membres, la personne, ses proches aidants et son réseau sont au cœur de cet écosystème et tous devraient s'arrimer et coopérer pour contribuer au maintien de l'autonomie de la personne. Finalement, l'ensemble des acteurs de l'écosystème de SAD devraient respecter l'autonomie de la personne; il s'agit pour les membres de la propriété intrinsèque la plus importante.

Une approche sociétale de maintien de l'autonomie

Dans son rapport *Bien vieillir chez soi – Tome 4* (CSBE, 2024), le CSBE propose une nouvelle vision fondée sur le maintien de l'autonomie des aînés qui interpelle non seulement le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), mais également le gouvernement dans son ensemble dans « une approche sociétale de maintien de l'autonomie plutôt qu'une approche médicale de soutien à la perte de celle-ci » (CSBE, 2024, p. 215). Cela est convergent avec les conclusions du Forum, qui identifie une multitude d'acteurs dépassant l'écosystème actuel du SAD pour le maintien de l'autonomie.

Le rôle des personnes proches aidantes dans le maintien de l'autonomie

Dans son rapport *Bien vieillir chez soi – Tome 1* (CSBE, 2023a), le CSBE rapporte les propos de parties prenantes qui soulignent le manque de soutien à la personne proche aidante (PPA). Dans son Tome 3 (CSBE, 2023b), le CSBE reconnaît que « les besoins de la société québécoise vieillissante iront en grandissant, que le nombre de personnes proches aidantes sera en décroissance et qu'un grand nombre de personnes vivant seules ne pourront compter sur une PPA [;] il persiste un risque que les PPA soient instrumentalisées et qu'elles ne doivent pas suppléer à des services insuffisants » (CSBE, 2023b, p. 55). Ces préoccupations rejoignent celles du Forum dans la mesure où la PPA a aussi des besoins et qu'elle joue un rôle déterminant dans le maintien de l'autonomie.



2. Le maintien de l'autonomie dans un domicile communautaire

Pour les membres du Forum, le domicile ou le milieu de vie dépasse l'unité d'habitation. Ils élargissent cette notion à l'environnement significatif sur le plan social de la personne. Le domicile ou le milieu de vie est indissociable de la communauté d'appartenance, qui est elle-même en mouvance. Dit autrement, le milieu de vie de la personne autonome est communautaire, il ne s'agit pas toujours d'un lieu physique donné. Si la personne souhaite demeurer dans son milieu, un écosystème visant le mieux-être devrait, pour les membres, veiller à l'accompagner en atténuant les obstacles et en mettant en place les conditions pour lui permettre d'y demeurer. Les membres du Forum sont clairs: cet écosystème devrait aider les personnes de toutes les façons possibles. Il n'est donc pas uniquement question de soutenir la personne pour qu'elle demeure dans son domicile, mais plutôt de la soutenir dans le maintien de son autonomie, dans sa communauté, entourée des personnes qu'elle souhaite avoir auprès d'elle.

Lever les obstacles pour demeurer dans sa communauté

Dans son rapport *Bien vieillir chez soi – Tome 4* (CSBE, 2024), le CSBE exprime le souhait que « les aînés fassent partie des communautés dont ils sont issus, que ces aînés soient valorisés et en sécurité. Cela suppose également que les aînés soient en mesure de subvenir, notamment financièrement, à leurs besoins élémentaires – dont ceux de se nourrir et de s'héberger » (CSBE, 2024, p. 215). Cela est convergent avec les conclusions du Forum qui souhaite que l'écosystème du SAD puisse atténuer les obstacles qui empêchent les personnes de demeurer dans leur communauté.



3. Le maintien de l'autonomie par un écosystème de SAD visant le mieux-être

Pour les membres du Forum, un écosystème de SAD devrait avoir comme visée le mieux-être des personnes. Ils définissent le mieux-être à travers différentes valeurs: l'**équité**, la **prévention**, la **sécurité** et la **flexibilité**.

Les membres soutiennent qu'un écosystème visant le mieux-être devrait être **équitable**. Les services de SAD devraient être accessibles à tous les groupes de population ayant besoin de soins et de services, y compris les plus vulnérables. On devrait donc viser une accessibilité sur les plans géographique et économique, et ce, dans un délai raisonnable.

Les membres plaident également pour une **équité** dans l'allocation des ressources humaines, financières et matérielles entre les prestataires de soins et services pour assurer que tous les individus qui ont un besoin reçoivent le soutien nécessaire pour maintenir leur autonomie dans un domicile communautaire.

Cet écosystème visant le mieux-être miserait sur la **prévention** et la promotion de la santé pour maintenir l'autonomie de la personne dans sa communauté et la soutenir pour qu'elle demeure dans son domicile. Les membres s'entendent sur une vision holistique de la santé, qui englobe autant la santé physique, mentale, sociale que financière. En effet, les membres soutiennent que cet écosystème devrait veiller à prévenir ou retarder l'hébergement, tout en prévenant l'isolement et la solitude.

Un écosystème de SAD qui mise sur la prévention

La recommandation 4 du CSBE dans son *Tome 4* (CSBE, 2024) est cohérente avec la vision du Forum selon laquelle on devrait prévenir et retarder l'hébergement, dans la mesure où l'on souhaite que le MSSS développe des stratégies pour améliorer la viabilité financière à long terme des soins et des services de SAD qui contribuent à retarder l'hébergement des personnes en perte d'autonomie (CSBE, 2024).

Dans le *Tome 4*, le CSBE mentionne aussi: « Dans une vision de santé publique et de prévention, le soutien à l'autonomie des personnes devrait être pensé tout au long de la vie adulte, la responsabilité collective portant en fait sur la santé et le bien-être global de la personne, au cours de son existence » (CSBE, 2024, p. 165).

Encore dans le *Tome 4*, il y a une volonté commune entre le CSBE et le Forum d'agir en amont des pertes d'autonomie. Le CSBE mentionne que l'approche volumétrique retenue par le MSSS diminue la capacité d'offrir des services aux personnes ayant des pertes d'autonomie légères ou modérées, et donc susceptibles d'empêcher une dégradation de leur état de santé. « Cette approche entrave également le développement des approches de santé publique visant à agir en amont sur les personnes vulnérables ayant le plus de risques d'être confrontées à des enjeux de perte d'autonomie » (CSBE, 2024, p. 110).

L'écosystème visant le mieux-être devrait permettre de maintenir l'autonomie de la personne dans un domicile sécuritaire. Or, lorsque la **sécurité** de la personne est compromise, les membres se questionnent à savoir jusqu'où l'écosystème devrait aller pour maintenir cette autonomie. En d'autres termes, comment peut-on concilier les valeurs d'autonomie et de sécurité de la personne lorsqu'elles sont en tension? Il convient de mentionner que les délibérations des membres ne portent pas sur les droits et l'aptitude de la personne et qu'il existe en l'occurrence un recours légal

permettant de dénouer cette tension si certains critères sont satisfaits. La réflexion apportée ici met l'accent sur des valeurs fondamentales, tout en reconnaissant la complexité inhérente à la préservation de l'autonomie dans un environnement sécuritaire.

Cet écosystème bienveillant est flexible: il s'adapte aux besoins des personnes et, pour ce faire, il évalue et réévalue leurs besoins et il prend en considération leurs attentes.

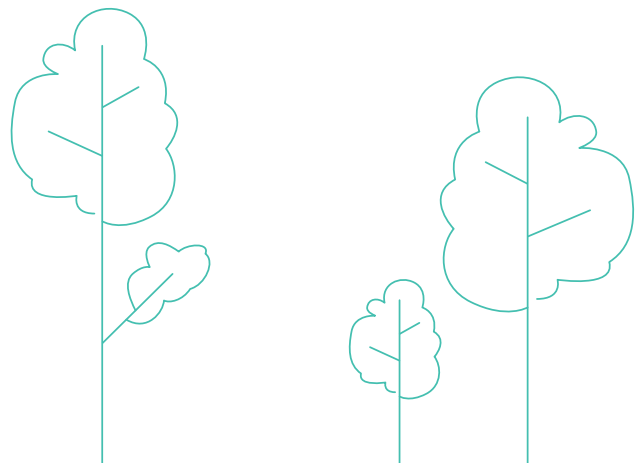
Selon les membres du Forum, cet écosystème bienveillant est **flexible**: il s'adapte aux besoins des personnes et, pour ce faire, il évalue et réévalue leurs besoins et il prend en considération leurs attentes. De plus, les membres jugent qu'il est important de laisser de la place aux personnes proches aidantes dans cette évaluation. L'évaluation des besoins peut être faite de manière objective, mais les membres souhaiteraient davantage d'évaluation subjective, par exemple par des mesures autorapportées directement par la personne. Les membres soutiennent qu'un écosystème visant le mieux-être veille à ce que les soins et services de SAD soient adaptés aux besoins de la population. Cet écosystème devrait permettre une continuité des soins et services qui va au-delà du parcours de la personne dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Elle s'étend aux partenaires du réseau (organismes communautaires, pharmacies, entreprises d'économie sociale) et également à d'autres acteurs qui peuvent parfois dépasser l'écosystème du SAD,

notamment les municipalités, les organisations de la société civile, les ministères autres que celui de la Santé et des Services sociaux.

Offrir des services intégrés à valeur ajoutée

Sur la continuité des soins et des services, le CSBE et le Forum ont une vision convergente. Dans la recommandation 10 de son Tome 4 (CSBE, 2024), le CSBE souhaite que le MSSS encourage la collaboration entre les acteurs. Cette recommandation implique « que le ministère, les établissements, les syndicats et les ordres professionnels collaborent, développent et mettent en œuvre les conditions pour permettre aux intervenants d'offrir des services intégrés à valeur ajoutée » (CSBE, 2024, p. 234). Cela est convergent avec les conclusions du Forum qui souhaite une continuité des soins et des services entre les partenaires du RSSS et ceux de la société civile.

En somme, le maintien de l'autonomie de la personne, dans son domicile communautaire, nécessite la mobilisation d'une multitude d'acteurs de l'écosystème de SAD, ainsi que de la société civile agissant plutôt au pourtour du domicile ou au niveau sociétal (p. ex. les services offerts par les municipalités).



4. Conditions à mettre en place dans la mesure où l'offre de soins et de services passerait par l'augmentation de l'implication des entreprises privées et des organismes communautaires

Actuellement, l'écosystème ne permet pas complètement d'atteindre sa visée d'assurer le mieux-être des personnes ayant des besoins en SAD. Dans la perspective d'un recours plus grand aux organismes communautaires et aux entreprises privées pour bonifier l'offre de services en SAD, les membres du Forum de consultation ont été invités à délibérer sur les conditions à mettre en place pour que ce recours plus grand à leurs services se fasse de façon harmonieuse.

Si les membres se montrent ouverts pour une valorisation, un rehaussement du financement et une participation plus active des organismes communautaires, dans le respect de leur autonomie et de leur identité, ils émettent cependant une réserve quant à une participation plus élevée des entreprises privées. Cette question d'une participation plus élevée des entreprises privées a été polarisante pour les membres du Forum. Les délibérations ont été plus émotives et campées, témoignant du fait qu'on aborde des valeurs très importantes pour les membres.

Les membres se questionnent sur la façon de concilier la recherche de profit des entreprises privées et les valeurs d'**universalité et d'équité** du système de santé et de services sociaux (comprenant les soins et les services de SAD). Par exemple, les membres craignent qu'une offre de services bonifiée par les entreprises privées devienne uniquement accessible à un groupe de population avec un statut socio-économique plus élevé. Les membres mettent ainsi en lumière une tension entre des valeurs qui leur apparaissent contradictoires, à savoir la recherche d'efficacité par les entreprises privées et le mieux-être des personnes visé par le RSSS.

Dans ce contexte, les membres précisent donc certaines conditions à respecter advenant un élargissement de la place des organismes communautaires et des entreprises privées dans l'écosystème de SAD. D'abord, cet écosystème devrait viser à maintenir l'**équité** pour atteindre son objectif de mieux-être des personnes. Pour y arriver, l'allocation des ressources (financières, humaines et matérielles) entre les différents acteurs, les prestataires et les sous-groupes de population suivant le concept de **justice distributive** devrait prévaloir, pour rendre à chacun son dû. L'écosystème devrait aussi assurer la **continuité des services**, permettant à la personne de bénéficier d'une prise en charge tout au long de son parcours de soins et de services, et ce, peu importe le prestataire (réseau public, organismes communautaires ou entreprises privées). L'écosystème devrait également être **transparent** en ce qui concerne le prestataire de soins et de services de SAD. En d'autres mots, il est important pour les membres de connaître la provenance des services de SAD offerts.

Il est essentiel, pour les membres, de miser sur la solidarité entre les acteurs pour soutenir l'autonomie de la personne et ainsi atteindre son but de viser le mieux-être.

Pour une logique d'action communautaire misant sur la collaboration

Dans son rapport *Bien vieillir chez soi – Tome 4* (CSBE, 2024), le CSBE mentionne que les services de SAD « devraient être développés dans une logique d'action communautaire, misant sur des alliances avec les parties prenantes locales » (CSBE, 2024, p. 167). Cela est convergent avec les conclusions du Forum, qui souhaite miser sur la solidarité entre les acteurs.

En somme, pour arriver à cet accroissement de l'offre de services par des organismes communautaires et des entreprises privées dans l'écosystème de SAD, il est essentiel, pour les membres, de miser sur la **solidarité** entre les acteurs (qu'ils nomment « partenariat »), pour soutenir l'autonomie de la personne et ainsi atteindre son but de viser le mieux-être. Une cohérence des actions des acteurs, favorisée par une culture de solidarité, dans l'intérêt des personnes présentant des besoins de SAD, est une condition fondamentale à la réussite harmonieuse d'une implication plus importante des acteurs communautaires et privés dans l'écosystème de SAD actuel.



MÉTHODOLOGIE : COMMENT AVONS-NOUS ANALYSÉ LES DÉLIBÉRATIONS DU FORUM DE CONSULTATION ?

Le Forum est un exercice délibératif¹ particulier permettant de mettre en commun des valeurs, des points de vue, des expériences et des connaissances qui alimentent par la suite la réflexion du CSBE.

À partir des points de vue exprimés par les membres, l'équipe du CSBE a procédé à une analyse éthique² afin d'identifier (étape 1), de documenter (étape 2) et de produire une définition des valeurs³ et des considérations éthiques⁴ (étape 3) permettant d'appréhender l'écosystème de soins et de services de SAD⁵. À chaque étape, au moins une rencontre d'équipe a eu lieu afin de contre-vérifier les valeurs et considérations éthiques identifiées, documentées et définies. Soulignons que, pour l'ensemble de la démarche, les membres de l'équipe ont priorisé les valeurs et considérations éthiques qui ont une pertinence directe avec le mandat gouvernemental sur les services de SAD confié au CSBE. Afin d'illustrer des convergences dans les visions du Forum et du CSBE, une analyse transversale des quatre tomes de *Bien vieillir chez soi* portant sur le SAD a également été faite. Le résultat de cette analyse est présenté sous forme d'encarts dans le texte. Enfin, pour s'assurer de la cohérence des analyses (éthique et de convergence avec la vision du CSBE) avec les délibérations du Forum, le présent rapport a été révisé par la commissaire à la santé et au bien-être, le président et la vice-présidente du Forum de consultation 2022-2025 du CSBE.

Bien que la démarche ait visé l'objectivité en utilisant des méthodes reconnues et en les appliquant rigoureusement, cette analyse a pu être influencée par certaines « préconstructions » et pourrait ne pas refléter pleinement les opinions dissidentes ou les voix minoritaires au sein du Forum.

-
1. Le CSBE considère que la délibération éthique est un processus visant à obtenir des positions argumentées à partir d'une diversité de points de vue exprimés par les membres sur un élément ou une question qui leur est soumis. Pour ce faire, ces derniers sont invités à dialoguer ouvertement sur l'enjeu éthique soulevé ou les valeurs mobilisées par la question. Orienté sur l'intérêt collectif, cet exercice se fait sur la base d'informations pertinentes et objectives, tout en tenant compte des expériences et des valeurs personnelles des membres. Les points de vue exprimés par les membres doivent viser l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes québécoises à travers leurs interactions avec le réseau de la santé et des services sociaux. De plus, ils doivent être pragmatiques et tenir compte des ressources limitées du système. Les résultats de la délibération éthique apporteront un éclairage aux travaux du CSBE.
 2. Il s'agit d'une méthode d'analyse qui cherche à identifier et à comprendre les valeurs (tout besoin, préférence, préoccupation, désir ou intérêt) et les considérations éthiques (lorsque le respect d'une ou plusieurs valeurs est compromis) d'une situation, d'un phénomène ou d'une problématique. C'est dans cette optique que nous avons analysé le compte rendu final des délibérations du Forum sur les services de soutien à domicile.
 3. Le CSBE considère que tout besoin, préférence, préoccupation, désir ou intérêt relevé est une valeur.
 4. Le terme « considération éthique » est une notion englobante qui se rattache à une réflexion sur les valeurs. Une considération éthique peut comprendre notamment une tension entre deux ou plusieurs valeurs, mais également une réflexion positive sur les valeurs.
 5. Soulignons que les membres du Forum ont été appelés à appréhender l'écosystème des soins et des services de SAD uniquement à partir des questions que la commissaire leur a soumises. Ces questions portaient sur les résultats de santé et de bien-être importants pour les personnes recevant des services de SAD, les acteurs pouvant contribuer à l'atteinte de ces résultats de santé et de bien-être, leurs préoccupations prioritaires pour les services de SAD ainsi que les conditions à prendre en considération pour qu'une implication plus soutenue des organismes communautaires et des entreprises privées dans l'écosystème du SAD soit acceptable socialement.

BIBLIOGRAPHIE

Commissaire à la santé et au bien-être. (CSBE). (2023a). *Bien vieillir chez soi - tome 1 : comprendre l'écosystème. Mandat sur les soins et services de soutien à domicile*. https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2023/Rapportpreliminaire_SAD/CSBE-Rapport_Preliminaire_SoutienDomicile_V2.pdf

Commissaire à la santé et au bien-être. (CSBE). (2023b). *Bien vieillir chez soi - tome 2: Chiffrer la performance*. https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2023/Rapportpreliminaire_SAD/CSBE-Rapport_Preliminaire_SoutienDomicile_V2.pdf

Commissaire à la santé et au bien-être. (2023c). *Bien vieillir chez soi - tome 3. Poser un diagnostic pour agir*. https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2023/Rapportpreliminaire_SAD/CSBE-Rapport_Soutien_Domicile_Tome3.pdf

Commissaire à la santé et au bien-être. (2023d). *Bien vieillir chez soi - tome 4. Une transformation qui s'impose*.

H. Haidar (2017). *L'autonomie reproductive des femmes et leur prise de décision vis-à-vis du Test Prénatal Non-Invasif: Étude comparative Liban-Québec*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de doctorat en sciences biomédicales, option Bioéthique, Département de médecine sociale et préventive, École de santé publique, Université de Montréal, août 2017

Office québécois de la langue française (2019). « Autonomie », Grand dictionnaire terminologique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/17009322/autonomie>



rapportée "Ce sera verticalement donc... première)
mesurable, on ne les mesure pas, il faut trouver des solutions pour
ires
annuel? (nouveaux besoins et l'impact auto-rapportée)
d déjà à cette vision?
ns
es attentes/desir de la population visée
ans l'évaluation des
la santé
la tout



